

Statut « ACTIF »

Critères d'admissibilité

- Détenir un permis d'exercice de Technologiste médical.

Cotisation

- Cotisation régulière pour un membre actif. À ce montant s'ajouteront les taxes, la contribution au financement de l'Office des professions du Québec (non taxable) et l'assurance responsabilité professionnelle (non taxable).

Portée du statut

- Titres professionnels : Technologiste médical.e, Registered Technologist ;
- Initiales et abréviation : « T.M. » ou « R.T. » ou « Tech. med. » ;
- Soumis au processus d'inspection professionnelle ;
- Soumis à la formation continue obligatoire ;
- Rester informé sur les activités de l'Ordre et l'évolution de la profession avec des accès :
 - à la zone « Accès membre » sur le site de l'Ordre,
 - aux formations sur *Formaline*,
 - aux offres d'emploi;
 - aux publications de l'Ordre (LabExpert, Infolettre et autres);
- Recevoir les avis de convocation aux assemblées des membres et y assister avec droit de vote ;
- Siéger au conseil d'administration de l'Ordre comme administrateur ;
- Être membre nommé d'un comité de l'Ordre ;
- Être invité comme expert à un groupe de travail ;
- Profiter des avantages offerts par nos partenaires.

Changement de statut

Le changement du statut « *Actif* » à tout autre statut peut s'effectuer de la façon suivante :

- **En période d'inscription annuelle** : en modifiant le statut sur votre formulaire d'inscription annuelle.
- **En dehors de la période d'inscription annuelle** : informer la directrice générale et secrétaire de l'OPTMQ par l'entremise du formulaire « Changement de statut » disponible sur le site de l'Ordre, section devenir membre/changement de statut/formulaire de changement de statut. Remplir le formulaire en ligne et à soumettre à l'OPTMQ. *Tout formulaire incomplet ne sera pas accepté.

Toutefois, bien que la cotisation du nouveau statut puisse être inférieure à celle payée, il n'y aura aucun remboursement pour la différence de cotisation.